

Table ronde sur le racisme dans la formation médicale : *Principaux secteurs prioritaires*



**Préparé par l'IPAC
13 janvier 2021**

Contexte

À la suite du décès de Joyce Echaquan, Services aux Autochtones Canada et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada ont convoqué une réunion d'urgence sur le racisme subi par les peuples autochtones dans les systèmes de soins de santé du Canada. Nous avons entendu la famille endeuillée de Joyce Echaquan, ainsi que des travailleurs de la santé et des étudiants en médecine autochtones. À la suite de leurs témoignages, nous avons demandé à l'Association des médecins autochtones du Canada (IPAC) de tenir une table ronde sur le racisme dans la formation médicale le 16 décembre 2020. Le présent document fait état des principaux secteurs prioritaires cernés lors de cette réunion.

Objectif de la table ronde

Les 17 facultés de médecine canadiennes ont toutes répondu de différentes façons aux appels à l'action 23 et 24 de la CVR, ce qui a entraîné de nombreux changements positifs pour les étudiants en médecine et les médecins résidents autochtones. Le travail de lutte contre le racisme et de réconciliation est un processus qui exige une considération, une évaluation, une réflexion et un développement continus. L'objectif de cette table ronde était de cerner les lacunes (secteurs prioritaires clés) dans la réponse aux appels à l'action 23 et 24 de la CVR et de travailler conjointement à des stratégies qui rapprocheront les facultés de médecine, les étudiants et les médecins résidents du Canada de la réconciliation et de la création de milieux d'apprentissage médical exempts de racisme.

Participants

Parmi les participants invités à cette table ronde, mentionnons des étudiants et des médecins résidents autochtones, des doyens de facultés de médecine, des membres de l'Association des facultés de médecine du Canada, des représentants du gouvernement du Canada, des membres du National Consortium for Indigenous Medical Education, des médecins autochtones, des organismes partenaires, ainsi que les membres du conseil d'administration et du personnel de l'IPAC.

Prochaines étapes

Le présent document sera distribué à tous les participants et affiché sur le site Web de l'IPAC. La Table ronde sur le racisme dans la formation médicale se réunira au début de mars 2021 afin de créer un plan d'action pour aborder les secteurs prioritaires clés.

Principaux secteurs prioritaires

1. Processus d'admission des étudiants en médecine non autochtones

- Exiger un cours sur la sécurité culturelle.
- Intégrer la sécurité culturelle aux questions et aux scénarios d'entrevue.

2. Soutien durant les études en médecine

- Il ne suffit pas d'être admis. Les étudiants autochtones vivent des expériences uniques et ont besoin de soutien tout au long de leurs études et dans le cadre du Service canadien de jumelage des résidents (SCJR).
- Soutien normalisé dans toutes les facultés.
- Système sécuritaire et normalisé de signalement et de traitement des incidents de racisme qui accorde la priorité aux besoins de l'étudiant et à ses préoccupations en matière de sécurité.

3. Soutien aux résidents et aux boursiers

- Soutien normalisé dans toutes les facultés.
- Système sécuritaire et normalisé de signalement et de traitement des incidents de racisme qui accorde la priorité aux besoins et aux préoccupations de l'étudiant en matière de sécurité.

4. Mieux-être et mentorat pour les étudiants, les médecins résidents et les boursiers

- Temps réservé pour assister à l'assemblée annuelle de l'IPAC.
- Offre de soutien financier aux étudiants en médecine autochtones pour leur permettre d'assister à l'assemblée annuelle de l'IPAC.
- Temps réservé pour assister aux réunions régionales ou provinciales sur le mieux-être des médecins, des médecins résidents et des étudiants autochtones, p. ex., le BC Indigenous Medical Education Gathering coordonné par le Rural Coordination Centre of BC, le Rural Education Action Plan et l'Université de la Colombie-Britannique.
- Programme de mentorat de l'IPAC.
- Liaison autochtone sur place propre à la faculté de médecine dans chaque faculté, et financement adéquat pour appuyer les étudiants en médecine et les résidents autochtones.
- Accès facile à des conseillers, à des guérisseurs ou à des aînés autochtones dont les pratiques tiennent compte des traumatismes.

5. Amélioration de la communication

- Les facultés font du bon travail, mais les étudiants ne sont pas toujours conscients des avantages et n'en sentent pas toujours les effets. La rétroaction des étudiants est fonction de ce qu'ils savent et de ce dont ils font l'expérience.

Encourager les facultés à communiquer les changements et les améliorations en temps utile et à assurer un suivi régulier pour obtenir de la rétroaction.

- Les organismes comme l'IPAC doivent être en mesure d'informer les professeurs, les résidents et les étudiants autochtones de chaque faculté de façon uniforme et efficace.

6. Mobilisation accrue avec les collectivités autochtones locales

- Participation concrète et possibilités de partenariat avec les collectivités autochtones de la première à la quatrième année.
- Accès et possibilités d'apprendre auprès de patients autochtones dans le cadre de la formation clinique.

7. Soutien aux professeurs autochtones

- Augmenter le nombre de professeurs autochtones dans les facultés de médecine afin de permettre l'établissement de modèles et le mentorat.
- Cours de formation en leadership et en recherche.
- Rémunération pour l'élaboration de programmes d'études sur la santé et la sécurité culturelle autochtones, qui est appuyée par des ressources administratives et une structure intégrée dans les départements à des fins de mise en œuvre.
- Rémunération pour les travaux excédentaires des comités chargés des questions autochtones.
- Rémunération pour le mentorat des résidents et des étudiants autochtones.
- Temps réservé pour assister à l'assemblée annuelle de l'IPAC.
- Accès facile à des conseillers, à des guérisseurs ou à des aînés autochtones dont les pratiques tiennent compte des traumatismes.
- Système sécuritaire et normalisé de signalement et de traitement des incidents de racisme qui accorde la priorité aux besoins du membre du personnel enseignant et à ses préoccupations en matière de sécurité.

8. Équité et sécurité dans le processus du SCJR

- Places réservées aux demandeurs autochtones.
- Accorder la priorité aux demandes présentées par les Autochtones dans leur collectivité d'origine.
- Exiger une formation sur la sécurité culturelle.
- Intégrer la sécurité culturelle dans les questions et les scénarios d'entrevue.

9. Accréditation

- Les priorités susmentionnées doivent s'inscrire dans le processus d'accréditation.